

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 13523-2:2021

Tôles prélaquées - Méthodes d'essai - Partie 2 : Brillant

Coil coated metals - Test methods - Part
2: Gloss

Bandbeschichtete Metalle -
Prüfverfahren - Teil 2: Glanz

10/2021

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 13523-2:2021 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 13523-2:2021.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Tôles prélaquées - Méthodes d'essai - Partie 2 : Brillant

Bandbeschichtete Metalle - Prüfverfahren - Teil 2:
Glanz

Coil coated metals - Test methods - Part 2: Gloss

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 16 août 2021.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
Introduction	5
1 Domaine d'application	6
2 Références normatives	6
3 Termes et définitions.....	6
4 Principe.....	6
5 Appareillage.....	7
6 Échantillonnage	7
7 Panneaux d'essais	7
8 Mode opératoire.....	7
8.1 Sélection de la géométrie de mesurage.....	7
8.2 Étalonnage	7
8.3 Mesurage	7
9 Expression des résultats.....	8
10 Fidélité	8
11 Rapport d'essai	8
Bibliographie	9

Avant-propos européen

Le présent document (EN 13523-2:2021) a été élaboré par le comité technique CEN/TC 139 « Peintures et vernis » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2022 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2022.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété.

Le présent document remplace l'EN 13523-2:2014.

Les principales modifications sont les suivantes :

- a) les définitions ont été alignées avec celles de l'EN ISO 4618 ;
- b) la liste des parties existantes de l'EN 13523 a été mise à jour ;
- c) le texte a fait l'objet d'une révision rédactionnelle et les références normatives ont été mises à jour.

La série EN 13523, *Tôles prélaquées — Méthodes d'essai, se compose des parties suivantes :*

- *Partie 0 : Introduction générale*
- *Partie 1 : Épaisseur du revêtement*
- *Partie 2 : Brillant*
- *Partie 3 : Différence de couleur et métamérisme — Comparaison au moyen d'instruments*
- *Partie 4 : Dureté crayon*
- *Partie 5 : Résistance à la déformation rapide (essai de choc)*
- *Partie 6 : Adhérence après indentation (essai d'emboutissage)*
- *Partie 7 : Résistance à la fissuration par pliage (essai de pliage en T)*
- *Partie 8 : Résistance au brouillard salin*
- *Partie 9 : Résistance à l'immersion dans l'eau*
- *Partie 10 : Résistance à un rayonnement UV fluorescent et à la condensation de l'eau*
- *Partie 11 : Résistance aux solvants (essai de frottement)*
- *Partie 12 : Résistance à la rayure*
- *Partie 13 : Résistance au vieillissement accéléré par la chaleur*
- *Partie 14 : Farinage (méthode Helmen)*

- *Partie 16 : Résistance à l'abrasion*
- *Partie 17 : Adhérence des films pelables*
- *Partie 18 : Résistance aux taches*
- *Partie 19 : Modèles de panneaux et méthode d'essai pour les essais d'exposition à l'extérieur*
- *Partie 20 : Adhérence des mousses*
- *Partie 21 : Évaluation des panneaux exposés en extérieur*
- *Partie 22 : Différence de couleur – Comparaison visuelle*
- *Partie 23 : Résistance à des atmosphères humides contenant du dioxyde de soufre*
- *Partie 24 : Résistance à l'adhérence et au marbrage*
- *Partie 25 : Résistance à l'humidité*
- *Partie 26 : Résistance à la condensation de l'eau*
- *Partie 27 : Résistance à la corrosion sous cataplasme (essai au cataplasme)*
- *Partie 29 : Résistance à la pollution environnementale (salissures)*

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.